MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2018 DEVE 174 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS
EXPOSE DES MOTIFS

Le programme « Main Verte » des jardins partagés parisiens a été lancé en 2003 afin de répondre à la demande citoyenne de disposer de lieux ouverts au public pour y mener des activités de jardinage collectif. La charte « Main Verte » et une convention cadre ont été établies pour préciser l'esprit et les principes de ce programme, qui sont la démarche participative, la création de lien social, le respect de l'environnement, l'animation et l'ouverture au public.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins sur le domaine municipal parisien s'engagent alors à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans les espaces verts municipaux, d'animation et de gestion écologique.

Sur ces mêmes critères, les établissements éducatifs (écoles, collèges, instituts, etc.) qui souhaitent mener des activités de jardinage dans les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques, peuvent également bénéficier d'une parcelle en s'engageant à adhérer à la charte Petites mains vertes.

Au 1er octobre 2018, la Ville de Paris totalisait 125 jardins partagés ouverts au public, dont 40 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 88 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 24 d'entre eux). Parmi ces 125 jardins partagés, on compte 8 jardins partagés solidaires et 106 jardins partagés adhérant à la charte Main Verte.

Pionniers en matière de démarches citoyennes en faveur de l'environnement et du mieux vivre en ville à Paris, les jardins partagés ont démontré ces dernières années tout le bénéfice qu'ils apportent à leurs quartiers en matière de mobilisation citoyenne, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation aux questions environnementales et alimentaires. Ils ont en effet pu faire naitre chez leurs visiteurs une prise de conscience initiatrice de changements de comportement, au profit de l'environnement et du lien social. Par leurs actions, ces associations s'inscrivent pleinement dans le respect du plan Biodiversité et du plan Climat adoptés par la Ville de Paris

Chaque année, dans le but de soutenir ces actions, un appel à projets est proposé aux jardins partagés ayant adhéré ou souhaitant adhérer à la charte Main Verte. Ceux-ci assurent des permanences au moins 2 demi-journées par semaine dont une le week-end. Ils sont accessibles au public dès qu'un membre de l'association y est présent.
Je tiens à vous informer que, pour renforcer le soutien de la municipalité et accompagner au mieux les gestionnaires de jardins partagés, un nouvel appel à projets sera lancé en janvier 2019 ce qui permettra d'aider ces associations dans leurs activités quotidiennes.

Cet appel à projet, ouvert à l'ensemble des jardins partagés proposant une démarche active sur leur quartier, vise à encourager leur développement et contribue à l'accès du plus grand nombre au jardinage participatif. C'est un élément important du cadre des jardins partagés, dont une évolution permettant une meilleure mise en valeur de ces espaces, de leur biodiversité et une plus grande ouverture pourra être prochainement proposée.

Les associations souhaitant y répondre pourront le faire jusqu'à la fin du mois de mars 2019, en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique Association/SIMPA. Une fois leurs propositions étudiées, l'attribution des subventions respectives sera soumise à votre assemblée lors d'une prochaine séance de Conseil de Paris.

La dépense correspondante est estimée à 15 000 euros sur le budget de fonctionnement 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris